Ma fille ne veut plus rester chez moi

Par Mat0909

Bonjour
Je vous explique mon problème
Ma fille âge de 14 ans ne veut plus revenir à la maison
Hors c'est moi qui est là garde après jugement jaf
La maman à l'époque c'est vue retirer la garde mais pas c'est droit
Je voulais donc savoir quel solution je pourrais trouver aujourd'hui
Est ce que un accord amiable est possible avec ma maman pour qu'elle puisse garde notre fille où il est préférable de repasser devant un juge
Merci pour vos réponse
Bonne journée à tout le monde

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez trouver un accord avec la maman à l'amiable via une médiation et vous DEVEZ le faire valider à deux devant le JAF dans le cadre d'une requête conjointe .

Sans celà vous aurez des difficultés, et votre fille aussi : il faut qu'elle soit domiciliée officiellement chez sa mère pour plein de démarches (orientation, écoles, bourses) et il vaut mieux savoir ou est votre fille et quand, l'adolescence étant propice à bien des surprises .

Je ne saurai vous conseiller, au préalable, une thérapie familiale pour qu'elle puisse s'exprimer sur son choix : les enfants de parents séparés pensent toujours que l'herbe est plus verte ailleurs et sont bien aidés quand les parents sont en conflit .
Il n'est donc pas impossible que le fait d'être chez sa mère ne résolve pas tous les problèmes inhérent à l'adolescence et ses paradoxes .

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il faut saisir le JAF pour définir les nouvelles modalités de résidence. Réfléchissez ensemble pour trouver le meilleur ryhtme afin de le faire valider.

Votre fille peut aussi demander à être entendue par le JAF.

Il faudrait éventuellement identifier ce qui coince dans votre environnement et dont elle veut s'abstraire : la discipline ? l'école ? des relations toxiques/harcèlement ?